



Ensemble à Paris le 16 septembre prochain pour un système de retraite juste et solidaire !

Aujourd'hui le système de retraite spécifique des avocats est basé sur un régime autonome et solidaire. Son financement est assuré pour le régime dit « de base » par une cotisation forfaitaire, graduée selon l'ancienneté (qui donne à tous et toutes la même retraite de base, soit 1402€ par mois). Pour le régime dit complémentaire (né en 1978) mais obligatoire comme l'est l'AGIRC ARCO pour les salariés du privé et du public, la cotisation est proportionnelle et augmente avec les revenus.

Ainsi, plus on gagne, plus on paye et meilleur est le taux de remplacement, le moment de la retraite venu.

Or, le projet de réforme des retraites, qui sous couvert de simplification, propose de fusionner tous les régimes dans un seul système universel par points veut remettre en cause cette solidarité.

Le système de retraite par points que le gouvernement veut mettre en place abrogera la solidarité et empêchera toute progressivité.

La réforme conduira à une augmentation importante des cotisations et une baisse des pensions. La dégressivité du futur régime fera peser la charge de cotisations la plus lourde sur les revenus les plus bas. Ainsi pour des revenus annuels de 0 à 40 000 €, le taux global s'élèvera à 28,12 % tandis qu'il ne sera plus que de 12,94 % pour les revenus compris entre 40 000 et 120 000 €.

Au-delà du régime actuel des avocats et autres système spécifiques, c'est bien la remise en cause de la solidarité et du maintien du niveau de pension qui est dans la ligne de mire de ce gouvernement, ceci afin d'ouvrir la porte aux « fonds de pension » tenus par les grands groupes financiers et d'assurances.

Avec ce système par point, on passera d'un système de retraite à prestation définie et garantie à un système de prestation indéfinie puisque le montant de la pension retraite sera calculé à partir de la valeur du « point » laquelle n'est évidemment pas fixée.

Faute de ressource suffisante pour financer les pensions, il suffira au gouvernement de réduire le rendement du point de retraite pour diminuer les dépenses publiques.

Nous refusons d'entrer dans une logique de division entre travailleurs (privé contre public, professions libérales contre salariées) que veut mettre en place ce gouvernement, nous nous devons de construire ensemble une mobilisation unitaire pour défendre et développer l'état social contre la finance et la spéculation.

C'est pour cela que nous soutenons et serons présents au rassemblement unitaire le lundi 16 septembre prochain à 13h place de l'Opéra pour défendre les principes de solidarité et de redistribution de notre protection sociale dans l'intérêt des avocats, des travailleurs indépendants, des salariés et fonctionnaires, avec l'ensemble des syndicats.